Département des Pyrénées-Orientales **Arrondissement de Prades**

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes Séance du Lundi 17 février 2020

Membres en exercice: 36

Membres ayant pris part à la délibération (23): Jean Louis DEMELIN, Michel GARCIA, Alain BOUSQUET, Joëlle CORDELETTE, Jean Luc MOLINIER, Jean Pierre INGLES, Georges VICENS, Daniel MARIN, Frédéric BES, Martine PIERA, Michel POUDADE, Jean Louis SARDA, Michel SANTANACH, Pierre RIU, Pierre BATAILLE, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis LACUBE, Jean Pierre ASTRUCH, Antoine TAHOCES, Stéphanie PRUDENTOS, Jean Pierre JULIEN, Yves DOURLIAH (procuration à Pierre Bataille)

Date de convocation : 10 février 2020 Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Maitrise d'œuvre Atelier de découpe et de transformation de viande (ZAE Capcir) : autorisation de signature du marché.

Le lundi dix-sept février deux mille vingt à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Pierre Dels Forcats, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes, dans le cadre de la compétence « action de développement économique », gère les Zones d'Activités Economiques (ZAE) sur son territoire. Il en va ainsi, notamment, de la ZAE aménagée sur le territoire de la commune de Matemale (66210).

Le gérant d'une entreprise de boucherie charcuterie du territoire a exprimé le souhait d'acquérir l'une des parcelles disponibles sur cette ZAE pour y installer un atelier de découpe et de transformation de viandes.

Or, pour des raisons financières, son projet d'acquisition et de construction ne peut aboutir que par le biais d'un crédit-bail consenti par la Communauté de Communes, ainsi que par l'obtention de subventions.

Au vu, de cette situation et :

- de l'importance de remplir la ZAE de Matemale,
- du développement de la filière porcine en Capcir,
- de la valorisation des circuits courts,
- de l'augmentation induite des tonnages de viande abattue à l'abattoir transfrontalier d'Ur grâce à ce projet,

le Conseil Communautaire, en date du 9 avril 2018, s'est prononcé pour entamer les démarches de demande de subvention et de consultation des concepteurs pour ce projet, afin de disposer effectivement d'un outil.

Le Président ajoute que les co-financeurs concernés n'examineront le dossier qu'au stade du permis de construire.

Le Président informe de la consultation en cours pour le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

Ce marché, compte tenu du contexte précité, comportera une tranche ferme (Phase conception : de la mission ESQ à APD + dépôt de la demande de PC) et une tranche conditionnelle (Phase réalisation).

La réception des offres est prévue pour le 17 février 2020 à 18 heures.

Le montant des travaux est estimé à : 620 000 € HT, et le taux de rémunération de maîtrise d'œuvre : entre 10 et 12%.

C'est pourquoi, compte tenu des délais : d'analyse des offres, de réalisation de la tranche ferme, et pour un avancement optimum du projet,

le Président propose à l'Assemblée, après avis de la Commission MAPA, de l'autoriser à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE (15 Pour, 7 abstentions, 1 contre)

D'autoriser le Président, après avis de la Commission MAPA, à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'opération précitée.

Le Président rendra compte du choix du Maître d'œuvre et du taux de rémunération de sa mission, au Conseil communautaire qui suivra la présente séance.

D'autoriser le Président à signer tout autre document à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme Saint-Pierre Dels Forcats, le 17 février 2020

Envoyé le 18-02-2020 à la Préfecture Accusé de réception le 18-02-2020 **NOTIFICATION FAST**

Jean Louis DEMELIN

